

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n° 117/25/19-12/5.5

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	26

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

Date de la convocation : 13-12-2019
Date de l'affichage : 13-12-2018

L'an deux mille dix-huit,

Le DIX NEUF DECEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Pierre MAUMEJEAN, N. CLAUDEL, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, C. BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents : A. MOLLUNA – G. BER – A. JACINTO

Absents ayant donné procuration :

S. ROUS à N. THEODOSE

M. NEPOTY à P. MAUMEJEAN

G. TRAUULET à M. LEBLANC

Secrétaire de séance : JC BASCHIOU

OBJET :

INFORMATION DES DECISIONS

PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2018/81 qui concède à M. TRINQUIER et Mme ISARD une concession funéraire pour 50 ans moyennant la somme de 465 €
- 2018/82 qui autorise le Maire à signer un avenant au marché Toiture Mairie – lot n° 2 Charpente couverture d'un montant de 665.00 €
- 2018/83 qui proroge la décision 2018-49 fixant une redevance d'occupation du domaine public pour le carrousel est prorogée jusqu'au 31 décembre 2018 sous les mêmes conditions tarifaires.
- 2018/84 qui retient la Société BLUE ELEMENT sise à Paris pour le marché de mise en place, exploitation et enlèvement d'une patinoire glace de plein air sur la Commune, pour une durée de 3 ans, et pour un montant annuel de 63 590.00 €
- 2018/85 qui annule et remplace la décision 83 (suite à une erreur matérielle). Il faut lire 469.83 € pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2018.
- 2018/86 qui reconduit, dans les mêmes termes, le marché éclairage public pour une période de 6 mois, jusqu'au 24 Mars 2019 avec la Société INEO PACA sise à Avignon.
- 2018/87 qui autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels du parc d'activités, lieu-dit Les Boudres. Le bail, à usage commercial est modifié pour être transféré au nom de Mme ANDRIEU et M. EL MOUSSAOUI, les autres clauses demeurant inchangées
- 2018/88 qui autorise M. le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public communal, dans le cadre du Marché de Noël organisé par la Mairie, sise Place des Deux Millénaires, avec mise à disposition d'un chalet de bois avec chaque exposant, moyennant un tarif fixé à 390 € pour la période du 14 Décembre 2018 au 6 Janvier 2019.

- 2018/89 qui concède M. et Mme TAVERNIER une concession funéraire pour 50 ans moyennant la somme de 465 €.
- 2018/90 qui retient la Société ROCHEBLAVE Environnement, sise à La Grande Motte, pour le marché de maraude de propreté sur la Commune pour une durée d'un an renouvelable 2 fois et pour un montant annuel de 73 500 € H.T.

Le Maire,
Pierre Maumejean

